

INFORMATION - CORONAVIRUS

A l'attention de l'ensemble des associations affiliées, comités, commissions sportives et organisateurs d'événements sous l'égide de la Fédération Française Handisport

Cher(e)s Membres, Organisateur(e)s et Ami(e)s,

La Fédération, tout comme l'ensemble de la France et du Monde traverse une crise sanitaire majeure inédite aussi bien par son ampleur, que par ses conséquences dans notre quotidien. Avec recul, il convient de l'aborder de façon raisonnable, dans **une posture de prévention et de contribution à l'effort collectif de limitation de sa propagation, dans le cadre des consignes de l'Etat et des autorités sanitaires.**

Face à cette situation qui n'offre pas de « mode d'emploi », mais une surmédiation anxiogène, source de doutes et de mauvaises informations parfois, la Fédération sous la supervision de notre Médecin fédéral national, souhaite à travers cette note d'information, rappeler ou partager avec vous :

- **LES RECOMMANDATIONS OFFICIELLES** qui s'imposent à ce jour. La situation évoluant quotidiennement,

- LES DISPOSITIFS ET DÉCISIONS PRISES PAR LA FÉDÉRATION

Notamment **le report des JOURNÉES NATIONALES HANDISPORT et de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020**, prévues initialement du 8 au 11 avril, à une date ultérieure.

- mais aussi vous proposer **UNE FICHE PRATIQUE D'AIDE A LA DÉCISION** quant au maintien, au report ou à l'annulation de vos regroupements et événements, programmés dans les semaines et mois à venir. **Sachant que la prise de contact avec votre préfecture concernée est essentielle et déterminante.**

S'il n'existe aucune décision idéale et si celles-ci sont inconfortables pour nous tous, nous devons appliquer les règles de précaution qui prévalent, à l'écoute des consignes nationales et locales, mais aussi en tenant compte des spécificités de nos publics les plus fragiles, qui demandent une vigilance toute particulière.

En effet, nos publics sont particulièrement exposés, notamment dans le fait de ne pas pouvoir se prémunir de toute contamination : publics à risque avec affections respiratoires, contacts manuels des personnes en fauteuil, perte d'autonomie et interactions à risque pour les sportifs accompagnés d'une tierce personne, contacts tactiles avec l'environnement pour les personnes déficientes visuelles, difficultés d'usage des moyens de prévention (mettre un masque, des gants, se laver les mains...), sportifs provenant de centres ou d'environnements médicaux ou paramédicaux réguliers...

L'enjeu est bien sûr de ne pas être touché par ce virus, mais également de ne pas participer à sa propagation. Ensemble, abordons cette période qui ne sera pas sans conséquence, avec responsabilité, pragmatisme et solidarité dans nos décisions et nos actions.

Merci à tous pour votre collaboration et votre vigilance.
Cordialement,

Guislaine WESTELYNCK
Présidente

Christian FEVRIER
Directeur technique
national

Dr Frédéric RUSAKIEWICZ
Médecin fédéral national

1. S'INFORMER SUR LE CORONAVIRUS

Le gouvernement a mis en place **une page spéciale d'information**, qui reprend l'état de la situation, les recommandations et propose de nombreuses réponses aux questions usuelles que l'on se pose sur l'épidémie :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Vous y trouverez également **des visuels de sensibilisation à télécharger et afficher dans vos locaux** ou lors de vos entraînements et événements sportifs.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

Un numéro d'information gratuit a également été mis en place par le Gouvernement. Il est disponible 7/7 jours, de 8h à 21h au :

0 800 130 000

Votre agence régionale de santé est également une source d'information de référence, retrouvez le site de votre agence sur : **www.ars.sante.fr**

Les priorités actuelles sont de sensibiliser aux **gestes de prévention** et de **freiner l'entrée du virus** dans les territoires où il est absent, et de **freiner sa diffusion** lorsqu'il y circule

2. DISPOSITIF SPÉCIAL FFH

1. La fédération a mis en place **une cellule spéciale de suivi et d'information** face à la crise liée au coronavirus.

En liaison avec les services de l'Etat, le Ministère des Sports, les instances officielles du sport (CPSF, CNOSF, Agence nationale du Sport) et instances internationales.

Coordination avec le Bureau exécutif FFH, la Direction Technique Nationale, la Direction générale, le Médecin fédéral national, les médecins référents FFH territoriaux et la commission médicale FFH.

Coordination avec les directeurs sportifs de l'ensemble des disciplines (Commissions).

Information à l'ensemble des relais régionaux et départementaux handisport (Comités), et associations affiliées.

2. Mise en place **d'une adresse e-mail de contact**, pour toute demande d'avis ou d'information : **coronavirus@handisport.org**

Merci de bien lire au préalable l'intégralité de ce document et de consulter les sites officiels mentionnés pour trouver les réponses à vos interrogations. Dans le cas contraire, nous sommes à votre écoute à l'adresse e-mail indiquée.

3. Mise en place **d'une page d'information sur le site officiel de la FFH** : **www.handisport.org/coronavirus**

Cette page, non exhaustive et mise à jour régulièrement, a pour vocation de compléter les informations nationales du gouvernement et des autorités sanitaires, sur les aspects spécifiques à notre organisation et nos publics.

4. Mise en place **d'un outil d'aide à la décision** « EVALRISK » pour le maintien, le report ou l'annulation d'événement ou regroupement sous l'égide de la fédération française handisport.

ENSEMBLE, PRENONS SOIN DE TOUS.

3. DÉCISIONS au 10 mars 2020

Les Journées Nationales Handisport 2020
et **l'Assemblée générale fédérale 2020**,
initialement prévues du 8 au 11 avril 2020 **sont reportées.**

Les nouvelles dates seront communiquées prochainement.

Les personnes déjà inscrites pour l'édition d'avril seront très prochainement contactées par l'organisation. Leur inscription reste valable. Les modalités seront communiquées dans les prochains jours. Merci de votre compréhension.

Le HANDISPORT OPEN PARIS (7-8 mai) et **l'OPEN INTERNATIONAL DE BOCCIA** à Nantes (30 mai – 6 juin) sont en cours d'évaluation. À ce jour, ils sont maintenus aux dates prévues.

Le Championnat de France de Foot-fauteuil 2020, toutes divisions, est annulé (pas de matches en mars, ni avril). La Coupe de France en juin, est à ce jour maintenue.

Le Challenge national de sarbacane jeunes (20 > 22 mars Puy de Dôme) est reporté.

Organisation des **Compétitions officielles nationales FFH**

Prévues sur la période du 1^{er} mars au 30 juin 2020 :

La décision de maintien, report ou annulation, est prise par le/la Directeur/trice sportif/ve de la discipline, après concertation de sa commission et des organisateurs concernés, et après validation de la Direction technique nationale. **Il est essentiel de toujours consulter la Préfecture concernée.**

La commission est chargée d'informer les clubs et sportifs initialement engagés.

Une information à jour doit être disponible sur le site de la commission sportive concernée, sur le site de l'organisateur et envoyée pour information à l'adresse : coronavirus@handisport.org

IMPORTANT

Si vous êtes organisateur d'un regroupement ou d'un événement sportif, il est essentiel de vous tenir informé régulièrement :

- des **recommandations et obligations nationales** (rubrique 1. S'informer)
 - des dispositions territoriales spécifiques sur **le site de votre préfecture**
 - et des dispositions locales le cas échéant sur **le site de votre commune.**
- Celles-ci peuvent évoluer quotidiennement, consultez les sites régulièrement.

En cas de changement : pensez à mettre à jour sans attendre votre événement sur le calendrier en ligne de la Fédération, avec mention « report » ou « annulation » : calendrier.handisport.org

Participation à des **compétitions locales ou nationales**

Pour toute compétition sur le territoire national, de niveau national, régional, départemental ou local :

- **Contactez l'organisateur ou consultez le site de l'évènement** pour s'assurer du maintien, du report ou de l'annulation éventuelle de la compétition.
- **Ou suivre les recommandations / informations de la commission sportive concernée.**
Se conformer toujours aux recommandations institutionnelles.

Participation à des **compétitions internationales**

Pour les compétitions maintenues dans les zones considérées à risque : **pas de déplacement.**

Pour les compétitions maintenues en dehors des zones à risque, nous recommandons la démarche suivante pour disposer d'éléments à la prise de décision par la Présidente de la Fédération sur l'autorisation de ce déplacement :

En amont du déplacement international pour « Demande d'Autorisation de déplacement » à la Présidente :

- Prendre attache du comité d'organisation pour évaluer la présence ou pas de délégations qui viendraient de ces zones à risque et le nombre de personnes concernées ;
- Définir le caractère sportif « déterminant » à prendre part à cet évènement, notamment pour nos sportifs médaillables à échéance TOKYO 2020 ou PEKIN 2022 ;
- Se rapprocher de votre médecin de commission pour évaluer des profils de sportifs ou de staffs plus « fragiles », ou à défaut le médecin fédéral national ;
- Mail synthétique de ces différents éléments à dtn@handisport.org pour transmission à la Présidente.

En amont du déplacement après autorisation fédérale de la Présidente :

- Constituer, avec le médecin de la commission, un historique médical de chacun des membres de la délégation et préparer les éléments de prévention de contamination.
- Anticiper la possession de tous les documents de voyage utiles, comme l'assurance ainsi qu'une ordonnance qui peut servir en cas de « mise en quatorzaine » dans un pays étranger.
- Prévoir une quantité de médicaments suffisante et de dispositifs médicaux (sondes notamment) en cas de mise en quatorzaine.

Par mesure de précaution, nous demandons à ceux qui sortent du territoire de s'inscrire sur le dispositif Ariane du ministère des affaires étrangères. Il permet aux autorités françaises de suivre leurs ressortissants et de leur transmettre des informations sur la situation, en cas de besoin : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Pendant et à l'issue du déplacement :

Veille sur l'état de santé physique de l'ensemble des membres de la délégation : fièvre, maux de tête, toux.

INFOS SPÉCIFIQUES

Le Ministère de la Santé met à jour **la liste des pays où le virus circule activement** : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Le Ministère des Affaires étrangères diffuse **des conseils aux voyageurs par pays**. Vous pouvez retrouver celle du Japon ici : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/

OUTIL PRATIQUE - EVAL'RISK

Prendre la décision de maintenir, reporter, modifier ou d'annuler un événement n'est pas une décision facile. L'impact se joue à plusieurs niveaux, notamment après des mois de travail pour préparer ce rendez-vous.

Nous vous proposons **une grille –non-exhaustive - d'audit et d'aide à la décision, destinée aux organisateurs, pour évaluer les risques**, en fonction des paramètres à prendre en compte, et déterminer le maintien, la modification du format, le report ou l'annulation de l'organisation ou de la participation à un événement.

Étape 1 – PROFIL DE L'ÉVÉNEMENT

L'évènement / nom :

Lieu / site / département - pays :

Dates / durée :

Nature de l'évènement :

Responsabilité directe / organisateur : *prend la décision éventuelle de report ou d'annulation, et s'assure de la diffusion de l'information autour de cette décision.*

Responsabilités indirectes : *co-organisation, à associer à la décision.*

Évènement intégré dans un « parcours sportif » : *exemple étape incontournable d'un chemin de sélection, ou journée du championnat dans un sport collectif.*

Nombre d'acteurs concernés : XXX personnes

= XXX membres de l'organisation, bénévoles, jury et officiels

+ XXX participants, sportifs, staffs.

+ XXX acteurs externes (estimation du public, médias, partenaires, prestataires, autres)

Nature des handicaps représentés :

Origines géographique des participants et acteurs : *départements, régions, pays.*

Étape 2 – LES CRITÈRES RADICAUX

Ces trois critères suffisent à eux seuls à prendre une décision immédiate de report ou d'annulation.

1 – ARRÊTÉ NATIONAL

Décret national. Votre événement entre dans le cadre des obligations nationales, qui s'imposent à tout organisateur. Exemple : interdiction de regroupement de plus de 1000 personnes, quel que soit l'environnement (clos ou non), sauf événement d'utilité publique (au 9 mars). Attention cette posture nationale évolue rapidement, **il est important de se renseigner ou d'être en relation avec les services de votre préfecture ou d'être attentif aux annonces nationales.**

2 – ARRÊTÉ LOCAL

Si votre événement n'entre pas dans le cadre des restrictions nationales (point précédent), il peut malgré tout, en fonction de votre implantation entrer dans le cadre d'une interdiction plus locale, sur les « clusters à risque » notamment.

Se renseigner auprès de votre préfecture, mais aussi de votre municipalité en cas d'arrêté municipal.

3 – PARTICIPANTS + PUBLICS À RISQUE

La population concernée par les événements handisport présente de nombreux facteurs de risques, de contamination ou de propagation du virus : publics sensibles aux infections respiratoires et leurs conséquences, usage des sondes urinaires, besoins de contacts avec l'environnement (transferts, déplacement pour les déficients visuels, fauteuil manuel...), usage complexe des outils de prévention de base (mettre un masque, des gants, se laver les mains régulièrement...), proximité liée au handicap durant la compétition ou sur le site d'hébergement par exemple (handicap lourd, risque de perte d'autonomie en cas d'infection de la tierce personne ou du sportif...)

Recommandation : avis du médecin référent de votre comité régional handisport, ou à défaut du médecin fédéral national.

Étape 3 – LES CRITÈRES IMPORTANTS

Si les « critères radicaux » précédents n'imposent pas l'annulation ou le report de votre événement, les critères importants ci-après peuvent malgré tout vous permettre de faire évoluer votre décision, notamment lorsqu'ils s'additionnent les uns aux autres.

4 – LE CADRE

Le contexte environnemental de l'évènement : l'organisation est-elle prévue dans une enceinte close, en plein-air, sur plusieurs sites, avec également des hébergements ? La question principale à se poser étant les risques liés à « la proximité » entre les participants. Est-elle importante, peut-elle être atténuée, réduite, modifiée ? Exemple : sports de contacts, utilisation de vestiaires, situation des sports duel (face à face) avec une proximité prolongée.

5 – LES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DES PARTICIPANTS

La provenance des participants, leurs départements, la ville hôte de l'évènement, L'origine géographique nationale ou internationale des sportifs afin de repérer ceux provenant d'une zone cluster où le virus circule activement.

Recommandation : consultation des sites du gouvernement répertoriant les pays et clusters à risque.

6 – LA PRÉSENCE DE PUBLIC

Pour les événements accueillant du public ou un nombre important de supporters potentiels (combiné au paramètre « cadre »). La « jauge » (nombre maximum de public + participants accueilli) de votre événement doit être ajustée en fonction des interdictions nationales. Il convient d'évaluer la proximité entre les supporters, les zones de contacts possibles entre sportifs et spectateurs (à limiter ou réduire). **Evaluer si nécessaire les possibilités d'organiser à « huis clos ».**

7 – L'IMPACT FINANCIER

Élément important de la décision, le budget engagé. Il est déterminant d'étudier l'impact financier d'une annulation, de vérifier tous les devis et les CGV (Conditions Générales de Ventes) des prestataires, d'évaluer les pertes en cas d'annulation (remboursement total ou partiel des participants parfois), vérifier votre contrat d'assurance dans ce cas de figure, les pertes des recettes et partenaires en cas d'annulation.

Important : ce paramètre est variable en terme d'impact en fonction du moment où la décision est prise. **Le report est fortement recommandé** lorsque cela est possible.

9 – LES RISQUES SPORTIFS

Le principe de précaution des participants eux-mêmes peut suffire à générer une forte absence de sportifs ou d'équipes, avec pour conséquence simple, l'impossibilité d'organiser la compétition malgré son maintien. Il existe également un risque de discrimination à refuser des participants en fonction de leur origine géographique (critère « origines »). L'IPC peut retenir cet argument et invalider l'officialisation des résultats de la compétition. Si votre compétition figure sur un chemin de sélection pour des compétitions internationales, voir pour les Jeux Paralympiques, il est important d'échanger avec le directeur sportif de la discipline au préalable. Enfin, autre point d'attention sur la tenue dans de bonnes conditions de votre compétition ; l'éventuel « droit de retrait » de vos bénévoles ou d'une partie du jury ou arbitres nécessaires à la compétition.

10 – LA VIGILANCE SANITAIRE

Votre capacité à adapter votre dispositif au niveau des risques sanitaires pour les réduire est important. Au-delà d'une présence médicale ou paramédicale au sein de l'organisation, la faculté à mettre en place des procédures de précautions ou d'affichage des recommandations du ministère de la santé est à prendre en compte. Atténuer la promiscuité par exemple dans les vestiaires, prévoir un nettoyage adapté et régulier des sanitaires, ou encore la mise à disposition d'outils de prévention...

Affiches téléchargeables sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus (rubrique ressources)

11 – LA COMMUNICATION & LA RESPONSABILITÉ

Si le mot d'ordre est avant tout de maintenir chaque événement, dans la mesure où il n'y a aucun facteur de risque ou aucune interdiction applicable, il est essentiel de rester vigilant. Votre image, et éventuellement celle du mouvement handisport sera engagée, si les principes de précaution ne sont pas appliqués raisonnablement. **Si l'on ne peut pas reprocher à un organisateur un excès de précautions, l'inverse n'est pas vrai...**

12 – LE CRITÈRE « ESSENTIEL »

Ce paramètre est simple, il consiste à juger du caractère essentiel de l'événement. L'événement peut-il facilement être reporté ? **Est-il indispensable de l'organiser maintenant ?**
En cas de doute sur d'autres paramètres, il vous permettra de confirmer ou non votre décision.

Étape 4 – LES ALTERNATIVES

Une fois l'évaluation des risques réalisée, si l'événement ne peut être maintenu dans sa forme initiale, il convient avant d'acter une annulation de **réfléchir à de nouveaux scénarii réalistes, en essayant de modifier certains paramètres** : changement de dates, conséquences d'un report, maintenir à huis clos, réduire le nombre de participants, changer de site, modifier le programme sportif...

Étape 5 – LA DÉCISION

Une fois l'audit des risques effectué et les éventuelles alternatives approfondies, la décision peut être prise, de concert avec les partis engagés (co-organisateurs, Directeur sportif de la discipline, DTN, Médecin, FFH...) associée à une information adaptée aux différents participants, sportifs, partenaires, financeurs, médias, prestataires...

1. MAINTIEN DE L'ÉVÉNEMENT

Il est tout aussi **important d'informer qu'un événement est maintenu** dans le contexte actuel, afin d'éviter une absence de participants ou de publics supposant une annulation !

2. MAINTIEN AVEC MODIFICATION DU DISPOSITIF

Mise en place d'une sensibilisation aux gestes barrières (cf. affichette ci-après), mise à disposition d'outils de prévention (solutions hydro-alcooliques, masques...), nettoyage plus fréquent des sanitaires, **organisation de la compétition à huis clos (sans public)**, suppression de certaines épreuves...

3. « STAND BY » - NOUVELLE ÉVALUATION DANS X JOURS / SEMAINES

L'évaluation ne permet pas une prise de décision immédiate, c'est trop tôt, notamment pour les événements au-delà du mois de mai ou cet été.

Recommandation : maintenir le lien avec les participants, les bénévoles et autres acteurs de l'événement pour les tenir informés.

4. REPORT DE L'ÉVÉNEMENT

L'annonce du report est une chose, l'annonce de la nouvelle date en est une autre. Il n'est pas indispensable de coupler les deux trop rapidement. **Annoncer simplement le report en prenant le temps de vous réorganiser** et d'étudier en profondeur la faisabilité avant d'annoncer une nouvelle date

5. ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

L'interdiction est nationale, préfectorale ou locale et/ou vous estimez après évaluation que le risque est majeur, que l'événement n'a pas d'alternative raisonnable, qu'il ne peut pas être reporté. **Pour cette décision ultime, il est important de bien maîtriser le critère « risque financier » pour en faire l'annonce au bon moment**, afin de limiter les pertes probables.

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000

(appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



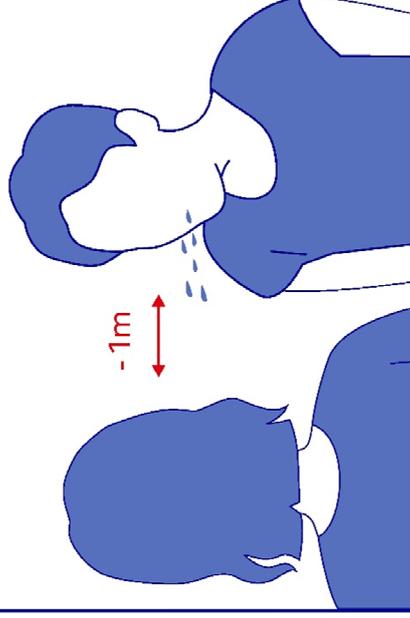
Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



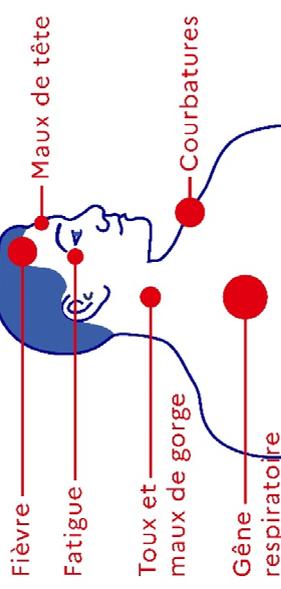
Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ **Objectif**

Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ **Objectif**

Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ **Objectif**

Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Lavez-vous très régulièrement
les mains**



**Toussez ou éternuez
dans votre coude**



**Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable**

**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)